

Conseil d'arrondissement du 10 septembre 2018

vœu présenté par Marie-Claire Carrere-Gee relatif à la petite ceinture

Au cours de l'été, les riverains de la Petite Ceinture ont constaté :

- une amplification sans précédent des violences (physiques et verbales), des nuisances sonores en journée et la nuit, parfois jusqu'à 5h du matin,
- une dégradation de l'écosystème (déchets laissés sur place après déjeuners, diners ou barbecue)
- de nombreux départs de feu
- la présence de bandes qui s'approprient le " territoire ", consomment des substances illicites et procèdent à des règlements de compte violents.

Pour les forces de sécurité, qui sont intervenues à de nombreuses reprises, des opérations sur la Petite Ceinture sont complexes et peuvent se révéler dangereuses, la nuit comme le jour.

Les riverains sont inquiets de voir la Petite Ceinture devenir une zone de non-droit. Ils ont adressé une pétition à la Mairie du 14^e.

Sur proposition de Marie-Claire Carrere-Gee, le Conseil d'arrondissement du 14^e émet le vœu :

- que les horaires d'ouverture de la Petite Ceinture pour les promenades soient clairement affichés, avec un panneau indiquant que toute infraction fera l'objet de poursuites ;**
- que la Petite Ceinture demeure un espace de silence, par respect pour l'environnement et la biodiversité ;**
- que tout attroupement ou rassemblement soit interdit ;**
- que tous les objets, tables qui ont déjà été installés soient retirés ;**
- que les déchets et immondices qui jonchent déjà la petite Ceinture soient régulièrement nettoyés ;**
- que des équipes de la Brigade d'intervention de Paris assurent des rondes sur la Petite Ceinture, y compris aux heures de fermeture, pour s'assurer du respect des règles et réprimer toute infraction aux règles de tranquillité et de propreté.**